

## LES ÉTAPES À SUIVRE

1. Préparez-vous à présenter une preuve de résidence à la personne préposée à l'accueil (compte de taxes, compte d'électricité).
2. Identifiez les matières triées au préalable. Une estimation des volumes sera effectuée et une tarification peut être appliquée selon le type de matériaux et le volume apporté.
3. Dès votre arrivée à l'accueil, coupez le moteur de votre véhicule et actionnez le frein à main.

## RÈGLEMENTS

- Le site est à l'usage exclusif des citoyens dont la résidence permanente ou saisonnière est située à L'Islet.
- Les consignes du préposé à l'accueil doivent être respectées en tout temps.
- L'utilisateur doit trier lui-même les matières apportées et les déposer aux endroits indiqués.



sauf, les **RDD** qui sont remis au préposé à l'inscription.

- L'utilisateur doit éteindre le moteur de son véhicule lors du déchargement.
- Il est interdit de descendre dans les conteneurs ou d'en retirer quoique ce soit.
- Il est interdit de transvider des liquides sur le site.
- Les enfants doivent être tenus par la main ou demeurer dans le véhicule.
- Les animaux doivent demeurer dans le véhicule.
- Il est interdit de fumer sur le site de l'écocentre.
- Il est interdit de flâner sur le site.
- Nous vous prions de faire preuve de respect envers les employés, les autres usagers et l'aménagement.
- Il est interdit de laisser des matières sur place en dehors des heures d'ouverture.
- Veuillez prendre note qu'aucun équipement de l'écocentre ou municipal ne sera utilisé pour décharger votre matériel.



## **IMPORTANT :**

Il est important de prévoir un temps adéquat avant la fermeture de l'écocentre selon la quantité de matières à décharger. (15 minutes pour une voiture et 30 à 45 minutes pour une voiture avec une remorque ou un camion). Un gros chargement arrivant à la dernière minute peut être refusé.